L'Écho des Estuaires

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

N°50
mai 2016

Sommaire :

Le mot du président

CR de l'AG le 19 mars

CR du CA du 7 mai.

Annonce.

La recette de Françoise :
Cabillaud laqué au cacao

Le mot du Président

Chères adhérentes, chers adhérents

C'est encore une fois une bien belle assemblée générale que nous avons vécue le 19 mars dernier dans la citadelle du Château d'Oléron. Une assemblée toujours aussi fournie (environ 180 personnes), dans une magnifique salle, me fait dire que le cru 2016 restera dans les mémoires. D'autant que les sujets de discussion n'ont pas manqué comme vous pourrez le constater dans le compte-rendu que vous trouverez dans ces pages.

Il me faut bien l'avouer : cette présence importante est pour moi chaque année un sujet d'étonnement qui me réconforte et réconforte également ceux qui avec moi ne ménagent pas leur peine pour répondre à votre attente. Sans doute, trouvez vous dans cette journée la réponse aux nombreuses questions que vous vous posez mais aussi la satisfaction de participer à une rencontre conviviale. La recette est bonne, nous la continuerons.

Comme vous pourrez le lire, j'ai exprimé auprès du CA le souhait de passer la main après 16 années de loyaux services à la barre de notre association. Toutefois, afin d'assurer une bonne transition, j'ai accepté de rester à mon poste pour une année encore avec l'espoir de mener à bien une tâche que j'ai à cœur de réussir : la reconnaissance officielle du caractère patrimonial de nos carrelets…qui se fait attendre.

L'année passée ne fut pas un bon cru, question pêche. Après l'hiver doux et pluvieux que nous avons vécu, aurons-nous plus d'abondance dans nos filets ? Les prémices ne sont pas très favorables. Dame nature risque de faire encore des siennes, cette année. Soyons cependant optimistes et dans le silence et le calme de nos cabanes, rêvons à des jours meilleurs, le verre (avec modération) à la main.

Jean Louis Martin

Siège social : Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques - Adresse postale : 35 rue du phare 17330 Port des Barques
Tél : 05.46.84.85.39 - email : president@carrelets-charentais.com - site web : http://www.carrelets-charentais.com

Compte rendu de l'AG au Château d'Oléron.

L'assemblée générale s'est déroulée cette année dans le cadre magnifique de la citadelle du Château d'Oléron, où nous avons été accueillis gratuitement par la municipalité et dont le maire M. Michel Parent s'est félicité de notre présence et donné un aperçu rapide de sa ville: l'occupation préhistorique est remarquable à Ors ainsi qu'une forte présence médiévale mais surtout les fortifications militaires de Vauban dont la citadelle reste le témoin. Détruite en 1945 par les allies, elle a eu une reconstruction difficile, c'est maintenant chose faite avec l'espace culturel aménagé dans ce lieu.



Pour ce qui est des carrelets, il rafraîchit nos mémoires par un rappel sur l'utilisation de l'embarcadère d'Ors où tout jeune il pratiquait cette pêche à partir du pont ; pratique aujourd'hui interdite, vue la vétusté de l'ouvrage. Il y a deux carrelets sur la commune et il pense mener à bien le projet d'un carrelet pédagogique. Si le classement des carrelets au patrimoine départemental semble une évidence, il ne doit pas être dissocié des cabanes ostréicoles qui elles représentent un savoir faire passé.

Sachant que nous aimons voyager au gré de nos assemblées générales, il nous propose de faire une pose migratoire en revenant l'année prochaine (au même tarif).

Notre deuxième autorité présente, Didier Quentin, maire de Royan, s'enorgueillit d'un quart de siècle de soutien à notre association ; la pratique écologique de notre pêche peut être citée en exemple même si « nous tamisons » la mer. Il reste disponible pour défendre nos projets et se montre particulièrement coopératif pour nous inviter à Royan, mais en 2018, le temps qu'il puisse réaménager le palais des congrès !!

nos deux conseillers départementaux nous quittent pris par leurs obligations patriotiques du jour et laissent le président Martin enclencher la procédure réglementaire de notre AG.

Dans son rapport moral notre président fait remarquer que si cette année 2015 peut être classée clémente, elle reste cependant riche en événements : l'aboutissement de dossiers épineux, la normalisation de nos relations avec la DDTM, la participation aux activités culturelles du littoral (nuits des carrelets, journées du patrimoine Aunis Saintonge), n'ont pas entravé notre volonté d'aider tous les pontonniers à réaliser leurs projets, en leur fournissant une aide technique et administrative et en conservant une écoute de tous les instants.

Pour notre avenir : un premier souci encore non réglé ; celui de l'utilisation des poteaux qui au nom du principe de précaution nous oblige à utiliser dans un proche avenir des poteaux non traités, bien que la réglementation actuelle ne le précise pas.

Un deuxième souci, celui de l'érosion du nombre de nos adhérents dont la présence nous permet d'être audible auprès des services de l'état. Il demande à cet effet à ceux qui sont en association de faire un effort individuel.

En conclusion il rappelle la teneur d'un premier courrier pour demander au président du conseil départemental avec le soutien de Serge Carrère président des carrelets de la Gironde, le classement de nos installations, et d'un deuxième courrier pour une demande de subvention. Demande qui pourrait être élargie aux mairies riveraines qui toutes bénéficient de la présence ludique de nos carrelets.

Compte rendu d'activité du secrétaire

comme l'oblige la procédure réglementaire le secrétaire donne lecture du compte rendu de l'AG 2015 à Soubise, il précise la composition du bureau élu à l'issu du CA du 2 Mai 2015, il énonce les décisions prises au cours des différents CA : enquête sur la diffusion de l'écho des estuaires (courriel ou papier), enquête sur la présence de tarets par zone et évaluation des dégâts ; non participation en 2016 aux journées du patrimoine Aunis Saintonge, acceptation de la démission de M. Haury pour raison de santé. Toutes ces décisions et ces événements ont été trancrits dans les quatre numéros de l'écho des estuaires.

Bilan financier du trésorier.

Le bilan financier présenté par le trésorier montre que 2015, avec une cotisation à 15 € donne un résultat positif de 47,50 € ce qui est certes l'équilibre mais qui ne permet pas de mener des actions significatives. Le vote de l'AG 2015 de porter cette adhésion à 20 € devrait pour 2016 donner un peu plus d'oxygène.

Le président soumet au vote de l'assemblée ces trois rapports qui sont acceptés à l'unanimité
des votants.

Renouvellement du CA.

Les membres sortants se représentant, l'assemblée réélit Mme Bellouard, Ms Chabauty, Cornuaut, Laroche, Turbot et accepte la candidature nouvelle de Mme Véronique Sauret.

Cotisation.

L'AG décide de maintenir le montant de la cotisation à 20 € pour 2017.

le président rappelle que c'est une adhésion personnelle.

Précision sur les problèmes en cours. Utilisation des poteaux.

La DDTM précise que jusqu'en 2020 l'utilisation des poteaux traités reste possible mais les produits à base de créosote sont interdits, nota : la DREAL de Poitiers en interdit dès à présent tout usage. Aussi le président recommande aux nouveaux constructeurs d'utiliser des essences non traitées comme le châtaigner.
Pour ce qui est de la construction proprement dite, la DDTM étudie un nouveau protocole dans lequel les hauteurs minimums seront précisées.

Commission d'attribution.

Nous sommes partenaire de la DDTM mais celle ci détermine les emplacements en fonstion de l'étude sur la dangerosité des sites et non sur la teneur du fond et des conditions de pêche. Le président demande aux futurs candidats de venir s'informer auprès des utilisateurs riverains pour éviter certains surcoûts liés à la distance d'accès à la plate-forme. La DDTM s'est engagée à faire parvenir à chaque titulaire d'AOT un courrier expliquant le nouveau protocole de transmission.

Fédération des associations.

La volonté d'union qui, depuis la côte de Jade à Pornic jusqu'au bord de la Gironde est encore en couvaison, le président demande à Serge Carrère président des carrelets de Gironde et coordinateur de cette volonté de fédération, d'en préciser le calendrier : celui ci pense réunir tous les présidents en Mai-Juin à Vitrezay pour étudier les statuts de chaque association, confronter les procédures d'attribution, prendre note des différentes redevances pour aboutir, si possible, à un projet commun n'entravant pas le fonctionnement de chaque association.

Exposé technique.



M. Eric Bruard du CREA fait un exposé sur l'alose et les poissons migrateurs de notre région, il précise en outre la réglementation actuelle sur la pêche de ceux-ci, ainsi que le niveau de protection de nos cours d'eau. Il demande à l'assemblée de participer à son étude en lui faisant parvenir leurs observations sur les dates, la grosseur, et le nombre de poissons migrateurs tamisés dans nos filets.

Questions diverses.

L'assemblée au cours de la séquence « questions » demande que l'on précise les dates d'ouverture et fermeture marine et fluviale.

Pour financer l'écho des estuaires il est proposé de mener une recherche d'encarts publicitaires.

La notion de nouvelle région soulève le problème d'une coordination des règlements jusque là départementaux.

L'ordre du jour étant épuisé le président invite l'ensemble des présents au pot de l'amitié et pour ceux qui ont retenu de rejoindre la salle à manger pour notre repas traditionnel.

Compte rendu du conseil d'administration du 7 mai 2016

Suite à l'assemblée générale au Château d'Oléron le conseil d'administration s'est réuni le 7 Mai sous la présidence de Jean Louis Martin à Port des Barques.

Ordre du jour :

- bilan de l'assemblée générale.
- Élection du bureau.
- Manifestation de la nuit des carrelets.
- Subvention.
- Union des associations des carrelets de la côte atlantique.
- Questions diverses.



Après avoir accueilli Véronique SAURET, nouvelle administrative élue, et lui faire présenter chaque membre du CA, le président tire les enseignements de notre AG : C'EST TOUT BON. Le cadre exceptionnel, le nombre d'adhérents présents, les sujets traités, la convivialité du repas pris en commun ; si bien que faisant une entorse à nos habitudes qui veut que nous changions chaque année de lieu pour l'AG, de faire la prochaine assemblée au même endroit comme le maire M. Michel PARENT, nous l'a proposé.

L'élection du bureau se fait sans changement : les sortants se représentant, tous sont réélus à l'unanimité. Un bémol cependant, le Président émet le souhait que 2017 soit sa dernière année. Les membres du CA comprennent cette volonté mais exprime une remarque pour assurer la continuité, que l'éventuel président coopté soit associé à toutes les démarches officielles cette année.

Nuit des carrelets : initialement laissée en retrait par les organisateurs cette manifestation repart de plus bel en 2016, sous l'appellation : « LA ROUTE DES CARRELETS ROCHEFORT OCEAN ». prévue sur deux jours : le 24 Août à Port des Barques pour un spectacle nocturne, le 25 Août à Fouras les bains pour une journée festive. Notre association se doit de participer mais une question se pose, pour quelles retombées. Afin de mieux contrôler l'événement le CA décide de créer une « COMMISSION EVENEMENT » composée de 7 membres qui se réuniront le 31 Mai à Mortagne, THAIRE pour déterminer et mettre en place les modalité d'action possible de notre association, aidé en cela par l'expérience de Véronique Sauret.

(suite en page 4)

Compte rendu du conseil d'administration suite.



Subvention : suite à la demande faite par notre Président auprès du président du Conseil Départemental, et vraisemblablement l'intervention de Michel Parent , notre président a reçu une demande de renseignements du département concernant l'éventualité d'attribution d'une subvention déterminée en fonction de notre budget prévisionnel d'une part mais surtout en fonction des actions que la commission événement aura déterminée : c'est un premier pas mais il faut bien amorcer la pompe.

La création d'une commission finance est suggérée pour déterminer au plus près nos besoins.

Association des carrelets de la côte atlantique .

Serge Carrère, président des carrelets de Gironde, qui a bien voulu prendre en charge le projet d'union des associations des carrelets de la côte atlantique, a obtenu l'accord de 5 présidents pour une rencontre permettant de définir le cadre statutaire de cette union. Cette rencontre aura lieu le 21 mai à St Bonnet S/ Gironde. Notre association sera évidemment représentée.

Questions diverses :

le coût d'entretien de nos installations soulève le problème de leur utilisation avec compensation . Il a été précisé en accord avec la DDTM que le fait de constituer une association lors de la réalisation d'un ouvrage permettait de partager les frais et surtout d'assurer la continuité dans la succession pour les associés créateurs ; en aucun cas il n'a été envisagé d'inclure des associés temporaires journaliers.



Le règlement énoncé lors de l'attribution de l'AOT ne laisse aucun doute à ce sujet. En claire tant que cet article figure à l'AOT il n'est pas envisagé de permettre l'accès d'un carrelet à titre onéreux et surtout de faire de la publicité à cet effet, contrevenir serait s'exposer à des remarques des services fiscaux.

Le CA propose que le bureau étudie en liaison avec la DDTM une modification de cet article pour éventuellement assouplir cette réglementation.

Gestion des adhérents : suite aux remarques de certains adhérents se plaignant de ne plus recevoir l'écho des estuaires, le CA précise que seuls les adhérents à jour de leur cotisation ont accés aux informations du site ou à la reception de notre bulletin. Il est rappelé que les cotisations sont perçues en début d'année, que les adhérents doivent être à jour pour l' assemblée générale (droit de vote), mais que pour des raisons diverses, il peut y avoir des oublis, aussi le CA décide d'effectuer la radiation et la mise à jour de la liste des adhérents après l'AG et fixe comme date butoir l'expédition de l'Echo des estuaires suivant avec lettre de rappel pour les étourdis. La régularisation définitive sera faite en juin. Le juge de paix sera le trésorier seul pouvant certifier de la réception du chèque d'adhésion.

Annonce

vente de ponton situé sur l'Ile Madame coté nord. cabane plus parcelle 20m²/2ml. filet neuf 5 sur 5. Ponton en bon etat, regulierement entretenue.Tel: 05 45 81 95 77.

Le bureau de l'association serait heureux d'être informé (06 62 06 85 39) du devenir de ces annonces et particulièrement quand elles ont abouties.

Pour toutes les annonces concernant l'achat ou la vente de carrelets, les personnes intéressées (acheteur et vendeur) prennent contact entre elles. En cas d'accord, elles doivent en référer à la DDTM pour que cette mutation entre dans le cadre règlementaire établi.

La recette de Françoise : Cabillaud laqué au cacao - Pour 4 personnes

4 dos de cabillaud, 600g de poireaux coupés en rondelles, 2 cuillérées à soupe d'échalotes, 100g de cacao amer, 1/2 verre de vin rouge, 2 cuillérées à soupe de porto, 2 cuillérées à soupe de sauce soja, 2 cuillérées à soupe d'huile de pépins de raisins, 1 cuillérée à café de cannelle en poudre, 30g de beurre, Sel

Salez les dos de cabillaud et passez-les dans le cacao. Faites cuire les poireaux dans une sauteuse salez et saupoudrez de cannelle, mélangez ajoutez le beurre. Faites chauffer l'huile dans une poêle et faites cuire le cabillaud 5 à 10 mn (selon l'épaisseur) à feu doux. Remplacez-le par l'échalote laissez fondre 3minutes à feu moyen. Déglacez la poêle avec le vin, la sauce soja et le porto. Laissez réduire et passez les dos de cabillaud quelques secondes dans cette sauce pour les laquer. Servez avec les poireaux à la cannelle

Bon appétit Françoise